



Préavis n° 16/11.2025 – service de l’urbanisme et des infrastructures (SUI)

Demande d’un crédit de CHF 210’000.00 pour le financement des travaux effectués en urgence suite aux fuites d’eau potable dans le Bourg et pour procéder à la réalisation de l’extension du réseau de distribution

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

La place de l’Horloge, telle que nous la connaissons aujourd’hui, a été aménagée en 1983, selon les normes en vigueur de l’époque, afin de valoriser ce secteur à l’occasion du 750^e anniversaire de Saint-Prex, en 1984.

Le trafic a provoqué diverses déformations (affaissements ponctuels, fissures, etc.) durant les 25 années suivantes. En 2011, pour remettre en état la bande de roulement de la place de l’Horloge, d’une surface d’environ 460 m², le conseil d’un spécialiste en pavages et revêtements de pierre naturelle avait été sollicité. Ce professionnel avait constaté que la fondation de la chaussée devait être totalement refaite. C’est ainsi que 40 cm de grave, 20 cm de béton drainant et du matériau pierreux de premier choix ont été préconisés et réalisés.

En date du 10 septembre 2025, le service des eaux a identifié des fuites dans la conduite qui alimente une partie du Bourg en eau potable.

Des interventions d’urgence ont été effectuées pour, d’une part, localiser et boucher les fuites et, d’autre part, trouver une solution permettant l’alimentation provisoire de la partie du Bourg privée d’eau potable, car celle-ci est alimentée par la conduite concernée par lesdites fuites.

Le présent préavis expose à votre Conseil :

- l’impérativité des interventions conduites par la Municipalité sous le coup de l’urgence et les frais engagés à cet effet, ainsi que
- les interventions encore à mener pour pérenniser l’alimentation en eau potable du Bourg, y compris leur financement.

II. Explication de la situation

Interventions d’urgence

Le Bourg de Saint-Prex est actuellement alimenté en eau potable, depuis la rue du Pont-Levis jusqu’au Quai du Suchet, par deux conduites principales, la première empruntant la rue du Fossé et la seconde, la Grand-Rue, via la Place de l’Horloge.



→ Distribution via rue du Fossé et Grand-Rue

Les deux fuites identifiées ont été localisées à la Grand-Rue, sous le portique de la Tour de l'Horloge, dont le sous-sol est encombré de nombreux réseaux et très difficilement accessible, car situé sous deux épaisseurs de dalles. Les fouilles effectuées ont permis de constater qu'aucune intervention n'était possible directement sur les fuites sans risquer de fragiliser le soubassement du portique, voire même, celui du bâtiment en fin de rénovation.

Il a donc été décidé de bouchonner le tronçon de la conduite concernée, c'est-à-dire, de le mettre hors service afin de stopper les fuites.



✗ → Tronçon bouchonné

Ce bouchonnage entraînant l’arrêt définitif de l’une des deux voies d’alimentation en eau potable du Bourg, une solution a dû être trouvée pour effectuer un bouclage provisoire (by-pass), c’est-à-dire une extension provisoire du réseau de distribution, afin d’assurer l’alimentation en eau potable de la partie du Bourg jusqu’alors alimentée par la conduite mise hors service et donc momentanément privée d’eau. Ce bouclage provisoire a été mis en exploitation à l’aide d’un tuyau extérieur, dont le tracé court entre la rue de la Tour et le Pont-Levis, via le quai du Suchet.



— Tracé du bouclage provisoire

Pérennisation de l’installation – bouclage définitif

La Municipalité a vérifié si le principe du by-pass provisoire pouvait valablement être pérennisé à titre de bouclage définitif, afin d’assurer la distribution d’une partie du Bourg en eau potable, ce qui est le cas.

Il s’agit dès lors de procéder à la réalisation dudit bouclage qui nécessite les interventions de plusieurs corps de métiers (compétences canalisations et génie civil), le tout piloté par un ingénieur en hydraulique, ainsi que l’acquisition des matériaux nécessaires.

Les travaux doivent être effectués dans les plus brefs délais, car le by-pass se situe à l’air libre et sera concerné par le gel hivernal ; de plus, sa localisation à l’extérieur rend le tuyau potentiellement l’objet de salissures et autres déprédations, ce qui n’est pas envisageable, s’agissant de l’eau potable.

Les travaux doivent donc impérativement s’effectuer cette année encore.



Tracé intentionnel de l’extension du réseau d’EP potable

III. Devis

Coûts des interventions effectuées en urgence

Les interventions effectuées sous le coup de l’urgence sont les suivantes et se chiffrent comme ainsi, par corps de métiers :

Canalisations	CHF	24'977.00
Génie civil	CHF	40'726.50
Ingénieur en hydraulique	<u>CHF</u>	<u>550.00</u>
Sous-total HT	CHF	66'253.50
TVA 8,1%	<u>CHF</u>	<u>5'366.50</u>
Total TTC	CHF	71'620.00

Devis pour les travaux du bouclage définitif

Pour effectuer cette intervention, la Municipalité a fait deviser les coûts sur la base d’offres de prestations des trois corps de métier précités, soit :

Canalisations	CHF	60'130.00
Génie civil	CHF	38'860.00
Ingénieur en hydraulique	CHF	12'030.00
Divers	<u>CHF</u>	<u>16'990.00</u>
Sous-total HT	CHF	128'010.00
TVA 8,1%	<u>CHF</u>	<u>10'370.00</u>
Total TTC	CHF	138'380.00

Récapitulatif

Interventions effectuées en urgence	CHF	71'620.00
Bouclage définitif	<u>CHF</u>	<u>138'380.00</u>
Total TTC	CHF	210'000.00

A noter que les coûts comprennent les honoraires et le matériel nécessaires à l’intervention.

IV. Impact financier

Le coût total de cette dépense sera couvert par les recettes communales ordinaires ou par le biais d'un emprunt. Il sera amorti sur une période de 60 ans, à partir de 2026, par un montant annuel de CHF 3'500.00, le solde de la dernière année après déduction de la subvention de de l'ECA.

V. Subventions

La Municipalité demandera à l'ECA les subventions d'usage à la fin des travaux, une fois les plans conformes validés et déposés auprès de l'organe de contrôle.

VI. Impact sur l’environnement

L’intervention de bouchonnage et de mise hors service d’un tronçon de la conduite de distribution en eau potable du Bourg était la seule façon de stopper les fuites, sans quoi ces dernières auraient poursuivi le ravinement déjà visible sous le portique de la Tour de l’Horloge, lequel allait assurément fragiliser la stabilité de l’édifice emblématique de la Commune de Saint-Prex.

L’utilisation de matériaux au goût du jour pour la réalisation du bouclage définitif permettra également d’éviter les substances ferreuses en sous-sol et d’assurer également la qualité de l’eau potable.

Pour le surplus, la conduite condamnée a été laissée sur place, en sous-sol, ce afin de ne pas créer un vide pouvant perturber la composition du sous-sol et créer des affaissements au droit de la Tour de l’Horloge.

VII. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

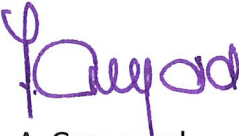
- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l’étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l’ordre du jour

DÉCIDE

1. d’autoriser rétroactivement les travaux effectués en urgence, suite aux fuites d’eau potable dans le Bourg ;
2. d’autoriser la Municipalité à procéder à l’extension du réseau de distribution dans le Bourg ;
3. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 210'000.00 ;
4. d’admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes ou par emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 octobre 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
	
S. Porzi	A. Guyomard



Déléguée municipale : M^{me} Véronique Savioz, municipale

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 5 novembre 2025